



## Résumé des étapes du processus de reconnaissance d'une responsable de service de garde éducatif en milieu familial



Nous vous invitons à consulter la section « Devenir RSGE » sur notre site internet, au [www.cpefleurimont.ca](http://www.cpefleurimont.ca) qui contient plusieurs outils pouvant vous aider à compléter votre demande de reconnaissance. **N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toutes questions au 819-346-1944.**

### LES ÉTAPES

1. Acheminer au BC/CPE Fleurimont (55 rue Bruno-Dandenault, Sherbrooke (Québec), J1G 2J2) votre demande de reconnaissance dûment complétée et y joindre tous les documents demandés. Nous vous invitons à utiliser la « liste à cocher » (disponible sur notre site internet) pour vous assurer de déposer un dossier complet.
2. Analyse des documents reçus par le BC. Advenant que votre demande soit incomplète, nous vous en aviserons par courriel en indiquant les éléments manquants. Vous avez un an pour compléter votre demande.  
  
Votre dossier sera considéré complet lorsque tous les documents requis auront été reçus. Une confirmation écrite, par courriel, vous sera acheminée et les prochaines étapes du processus s'enclencheront. Lorsque votre dossier est complet, le bureau coordonnateur a 90 jours pour vous rendre sa décision (acceptation ou refus de reconnaissance).
3. Nous planifierons avec vous une date pour la visite intégrale de votre résidence. Cette visite permettra de vérifier la conformité des lieux selon la réglementation en vigueur. À la suite de cette visite, l'agente de conformité vous indiquera les éléments à corriger ou à bonifier s'il y a lieu. Une visite de suivi sera effectuée si nécessaire.
4. Nous planifierons une date pour vous recevoir en entrevue à nos bureaux, en présence d'une agente de conformité et d'une agente de soutien pédagogique. Cette entrevue vise à faire plus ample connaissance avec vous, à mesurer votre capacité à accompagner et soutenir les enfants dans leurs jeux et leurs explorations pour mettre en application le programme éducatif ainsi que votre capacité à assurer la santé/sécurité/bien-être des enfants.
5. Votre conjoint ainsi que toutes les personnes de plus de 14 ans résidant à l'adresse du service de garde seront convoqués en entrevue.
6. En dernier lieu, un rapport synthèse sera soumis au conseil d'administration pour analyse. Vous serez informée de la décision rendue concernant votre processus de reconnaissance.

Nous vous remercions de votre intérêt envers le BC/CPE Fleurimont  
Bon succès dans vos démarches